



SEINE-SAINT-DENIS HABITAT INVESTIRA 1 MILLIARD D'EUROS DANS LES 10 PROCHAINES ANNÉES

Lors du Conseil d'administration du 11 octobre dernier, nous avons débattu des principales orientations que nous souhaitons mettre en œuvre pour les 10 prochaines années. Malgré un contexte budgétaire contraint, j'ai souhaité que l'Office s'inscrive dans un projet ambitieux. Ainsi, nous investirons 720 millions d'euros dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) pour construire, démolir et réhabiliter près de 9 000 logements.

Mais l'Office s'est également doté d'un Plan à Moyen Terme (PMT) qui s'élève à 320 millions d'euros et concerne près de 11 000 logements (opérations hors NPNRU). À terme, c'est donc plus d'1 milliard d'euros qui sera investi dans quelque 20 000 logements en réhabilitation, résidentialisation, construction et réaménagement urbain.

Enfin, l'Office continuera de consacrer plus de 30 millions d'euros chaque année pour entretenir son patrimoine et améliorer vos conditions d'habitat. »

Stéphane Troussel
Président de Seine-Saint-Denis habitat

Le chiffre
DU MOIS

90% 

C'est le pourcentage de notre temps que nous passons dans des espaces clos ou semi-clos. Laissez respirer votre logement !

la lettre *aux* locataires

#PRATIQUE

Paiement du loyer : passez au prélèvement automatique !



Premier des moyens de paiement, c'est la solution pour éviter tout oubli ! Il s'agit en effet du mode de paiement le plus simple, pratique et rapide.

La question du délai de paiement ne se pose pas, puisque votre compte est débité le 5 ou le 10 de chaque mois.

Pour activer ce mode de paiement, envoyez un RIB de votre compte bancaire au Service Comptabilité locataires de l'Office. Ce service entièrement gratuit est aussi très souple puisqu'il peut être interrompu à tout moment (si vous en faites la demande par courrier avant le 15 du mois, le prélèvement automatique du loyer sera suspendu dès le mois suivant).

Vous n'avez pas de compte bancaire pour mettre en place le prélèvement automatique ? Pensez au Livret A !

L'ouverture du Livret A est possible et gratuite pour tout particulier. Le Livret A est distribué dans toutes les banques depuis 2009. Cela étant, seule la Banque Postale, qui s'est vue attribuer par l'État une mission d'accessibilité au Livret A, est obligée d'ouvrir ce produit « à toute personne qui en fait la demande. ». Contrairement aux autres établissements, la Banque Postale permet les opérations de prélèvement de loyers des organismes Hlm sur le Livret A.

Une démarche qui peut remplacer les paiements en espèces, via Eficash. Le tarif de ce service de la Poste permettant de régler en espèces dans n'importe quel bureau de Poste va en effet fortement augmenter au 1^{er} janvier 2020 (nous vous précisons le nouveau montant le mois prochain).

Plus d'infos sur le prélèvement automatique au 01 48 96 52 00.

Seine-Saint-Denis habitat vous invite au rendez-vous de la littérature jeunesse !



SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE
27 NOV. - 02 DEC. 19 / MONTREUIL

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et Seine-Saint-Denis habitat ont le plaisir de vous offrir une **entrée gratuite***

* VALABLE POUR 1 VISITE / 2 PERSONNES (TOUTE SORTIE EST DÉFINITIVE). CETTE INVITATION EST À DÉCOUPER ET À PRÉSENTER AUX ENTRÉES SITUÉES RUE ÉTIENNE MARCEL - PORTES A ET B, SANS PASSER PAR LES CAISSES.

Espace Paris - Est - Montreuil
128, rue de Paris - Montreuil
métro 9 arrêt Robespierre - sortie 2 rue Barbès
bus 102 place Gambetta - Gare de Roissy - arrêt Sorins
Toute sortie est définitive.

Programme, informations pratiques : rendez-vous sur slpplus.fr
Ne peut être vendue / ne pas jeter sur la voie publique.

#inseinsaintdenis — slpplus.fr



CHAUFFAGE ET AÉRATION DE VOTRE LOGEMENT

#DOSSIER

L'automne est là et le froid commence à s'installer. Le confort de votre logement dépend, en partie, de la manière dont vous l'utilisez. La maîtrise du chauffage et la bonne aération des pièces sont essentielles pour votre qualité de vie.

Chauffage : ne surchauffez pas !

Plusieurs modes de chauffage sont utilisés dans les logements de Seine-Saint-Denis habitat.

> **Logements équipés de chauffage collectif :** depuis le 2 octobre, l'Office a remis en service le chauffage dans toutes les cités. La saison de chauffe dure 8 mois. Cette installation ne réclame pas d'intervention de votre part. Les installations permettent à chaque logement d'avoir une température réglementaire fixée à 19 degrés. En cas d'insuffisance ou de surchauffe, contactez votre gardien·ne ou appelez le 01 48 96 52 00.

> **Logements équipés de chauffage individuel :**

- Votre chaudière doit obligatoirement être contrôlée une fois par an par un professionnel agréé. Merci de faciliter l'accès à votre chaudière au prestataire de l'Office.
- Votre chaudière fonctionnant au gaz, veillez à la bonne aération de votre logement pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

CONSEILS PRATIQUES :



- Ne surchauffez pas votre habitation et optez pour une température intérieure de 19° C. Un degré de plus, c'est 7% de consommation en plus, et donc de charges.
- Ne faites pas sécher votre linge sur les appareils de chauffage : gare aux moisissures et aux départs de feu !
- Évitez les chauffages d'appoint individuels, gros consommateurs d'énergie.

Aération : laissez respirer votre logement !



Cuisiner, prendre une douche, faire la vaisselle et même respirer... sont autant de gestes qui amènent de l'humidité dans l'air de votre logement. Pour évacuer cette humidité, il est indispensable d'aérer votre logement. Surtout en hiver ! 10 à 15 minutes par jour suffisent à assurer une ambiance saine à votre appartement.

Mal aérer son logement entraîne une multitude de désagréments : mauvaises odeurs, humidité, moisissures, papiers peints décollés et peintures craquelées, etc. Trop de vapeur d'eau dans l'air de votre logement permet même aux acariens et champignons de se développer.

Pour assurer le bon fonctionnement du système d'aération de votre logement, voici quelques conseils :

- Ne bouchez jamais les grilles de ventilation, nettoyez-les régulièrement, ainsi que les bouches d'extraction du système de ventilation

- Ne raccordez pas de hotte aspirante sur la bouche d'aération
- Laissez libre le passage de l'air sous votre porte (sans boucher le bas des portes)
- Facilitez l'accès à votre logement lors du passage de l'entreprise en charge de l'entretien de votre VMC (ventilation mécanique contrôlée).

#IDÉE REÇUE

Vrai ?

Faux ?

« Il ne faut pas ouvrir ses fenêtres l'hiver. »

FAUX ! L'hiver, on serait tenté de garder les fenêtres fermées pour préserver la chaleur. A-t-on raison ? Non. La meilleure solution consiste à aérer son logement 10 à 15 minutes par jour : ouvrez un maximum de portes et fenêtres et notamment dans votre salle de bain. Vous créez ainsi un courant d'air qui chassera rapidement l'humidité de l'air, sans refroidir les parois. L'air frais, sec et sain, nouvellement arrivé, se réchauffera rapidement.

Pour en savoir plus :
consultez notre tuto vidéo
« L'aération de votre logement »
sur seinesaintdenishabitat.fr



- Pour votre santé, pensez aussi à bien aérer votre logement après un usage de produits ménagers, des travaux de peinture ou de tapisserie.

Seine-Saint-Denis
habitat

10 rue Gisèle Halimi - BP 72 - 93002 Bobigny cedex - Tel. 01 48 96 52 00

seinesaintdenishabitat.fr



ISSN 2649-5015